

# Bulletin relatif à la transition des TIO

BULLETIN | DÉCEMBRE 2021

L'objectif de ce bulletin est de faire part des plus récentes mises à jour et des derniers développements sectoriels concernant la transition des taux interbancaires offerts (TIO) vers les taux de référence de rechange. Dans ce numéro, vous trouverez un sommaire des faits saillants relatifs aux territoires de la communauté mondiale de réglementation, aux groupes de travail du secteur et à diverses sources de nouvelles du secteur.

## À L'ÉTRANGER

- BMO a assuré avec succès la transition de tous les contrats concernés vers les taux de référence de rechange avant la date d'abandon du 31 décembre. Le Bureau de transition du TIO a collaboré avec le service à la clientèle à la communication aux clients des informations concernant les contreparties de Marchés mondiaux possédant des instruments dérivés hors cote visés par l'abandon. En date du 31 décembre 2021, la transition d'environ 200 instruments dérivés hors cote détenus par 25 contreparties vers les nouveaux taux de référence de rechange a été exécutée à l'aide du libellé de rechange.
- L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) [a publié](#) une nouvelle série de mesures de repli pour des TIO supplémentaires, qui n'étaient pas couverts par le déploiement des mesures de repli initiales de l'ISDA. Les nouvelles mesures de repli couvrent les TIO en Inde (MIFOR), en Malaisie (KLIBOR), en Nouvelle-Zélande (BKBM), en Norvège (NIBOR), aux Philippines (PHIREF) et en Suède (STIBOR).

## ÉTATS-UNIS

- La Chambre des représentants des États-Unis [a adopté](#) la Adjustable Interest Rate (LIBOR) Act of 2021, H.R. 4616 (la Loi de 2021 sur le taux d'intérêt variable [LIBOR], H.R. 4616). Le projet de loi demande à la Réserve fédérale américaine d'établir des règlements concernant le taux SOFR adéquat ou le taux SOFR de référence de remplacement rajusté pour les contrats faisant référence au taux LIBOR.
- La Division of Clearing and Risk (DCR), la Division of Market Oversight (DMO) et la Market Participants Division (MPD) de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) [ont chacune révisé](#) les lettres relatives à l'allégement lié à un avis sans préjudice (21-26, 21-27, 21-28) destinées aux opérateurs sur swaps et aux acteurs sur le marché concernés par la transition de swaps faisant référence au taux LIBOR ou au TIO à des swaps faisant référence aux taux sans risque. Les versions révisées de ces lettres prolongent ou révisent l'allégement lié à un avis sans préjudice octroyé en août 2020 et sont en vigueur jusqu'au 30 juin 2023.
- Le Bureau of Consumer Financial Protection (le Bureau) [a modifié](#) le règlement Z (Truth in Lending Act) à la lumière de la transition du LIBOR. La version définitive du règlement entrera en vigueur le 1er avril 2022, avec une date de conformité obligatoire fixée au 1er octobre 2022 pour les révisions des dispositions relatives aux avis concernant les changements apportés aux modalités.
- La U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) [a publié](#) une déclaration rappelant aux professionnels en placement, aux sociétés de placement et aux émetteurs de titres adossés à des créances leurs obligations en matière de communication de l'information relative à la transition du LIBOR.
- Conformément à l'approbation [de l'initiative relative à la première émission des premiers produits dérivés non linéaires liés au taux SOFR](#), la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) [a publié](#) un guide de l'utilisateur concernant la transition des activités relatives aux instruments dérivés négociés sur les marchés réglementés vers le taux Secured Overnight Financing Rate (SOFR).
- Cboe Global Markets, Inc. [a annoncé](#) son intention de lancer des contrats à terme standardisés au taux d'intérêt de référence American Interbank Offered Rate (AMERIBOR) Term-90.

## ROYAUME-UNI

- La Banque d'Angleterre [a publié](#) un énoncé de politique concernant la proposition d'ajouter des swaps indicels à un jour faisant référence au TONA pour les contrats visés par les obligations en matière de compensation de produits dérivés.
- Le projet de loi sur les taux de référence essentiels (Références et responsabilités des administrateurs) [a reçu](#) la sanction royale le 15 décembre 2021. La Loi de 2021 sur les taux de référence essentiels (Références et responsabilités des administrateurs) a été adoptée afin de réduire au minimum les perturbations subies par les contrats faisant référence au taux LIBOR dans les cas où les contreparties ne sont pas convenues de passer à un taux sans risque avant l'abandon du taux LIBOR, le 31 décembre 2021.

## CANADA

- Le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien a publié [un livre blanc](#) décrivant les recommandations ainsi qu'un calendrier de la transition du taux CDOR vers le taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA). Ces recommandations sont formulées pour s'assurer que le Canada dispose d'un solide régime de repère pour les années à venir, qui cadrera avec les réformes globales en cours dans l'ensemble des principaux territoires monétaires.